

Don de l'association ANTS

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°2019-068 en date du 4 juillet 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 17 octobre 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le don de l'association ANTS d'un montant de cinquante mille euros afin de financer la recherche de Monsieur E.A.A., post-doctorant, au sein du laboratoire de Physique de l'ENS de Lyon portant sur l'optimisation des stratégies d'électrostimulation neuromusculaire, en vue de réduire la fatigue musculaire dans le cadre de l'activité physique électro-stimulée de patients en situation de handicap neurologique moteur du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Nombre de membres constituant le conseil : 25

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 25

Nombre de voix favorables : 25

Nombre de voix défavorables : /

Nombre d'abstentions : /

Fait à Lyon, le 17 octobre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON